

Pompadour, le 1<sup>er</sup> février 2010

Nos Réf. : OF/ VM/

Affaire suivie par : Olivier Fayat

Suite à la publication du décret n°2010-90 du 22 janvier 2010 relatif à la création de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (I.F.C.E.), établissement public qui reprend les droits et obligations des Haras Nationaux et de l'Ecole Nationale d'Equitation de Saumur, **je vous serai reconnaissant de bien vouloir établir, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, vos factures à l'ordre de l'IFCE** (et non plus des Haras Nationaux).

L'adresse de facturation n'est pas modifiée. Les commandes passées avant cette date à l'en-tête des Haras Nationaux seront prises en charge par la nouvelle structure I.F.C.E. à condition que les factures soient libellées à l'en-tête de l'I.F.C.E.

Je vous remercie de bien vouloir prendre note de ces modifications pour que la mise en paiement puisse être faite dans les meilleurs délais.

Le Directeur des Finances  
et du Pilotage de la Performance



Olivier FAYAT